



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la population et des migrants SPoMi
Amt für Bevölkerung und Migration BMA

Route d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot

Déclaration d'engagement en vue d'études

Déclaration d'engagement en faveur d'un ressortissant étranger en vue de formation ou de perfectionnement

(à transmettre complétée et avec ses annexes au Service de la population et des migrants, Rte d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot)

Le/la soussigné(e)

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Si étranger, type de permis:

Adresse:

Profession:

Employeur:

déclare subvenir à l'entretien de

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

Nationalité:

Etes-vous actuellement déjà engagé/e par une telle déclaration ? **OUI** **NON**

Si oui, pour combien de personnes ?

Cet engagement vaut pour la durée totale du séjour en Suisse et doit être confirmé chaque année au moyen des documents ci-dessous mentionnés. Il porte sur un montant de Frs 1'825.- par mois, soit Frs 21'900.- par année et comprend notamment la prise en charge des frais éventuels de logement, nourriture, médicaux, d'hospitalisation et de voyage de retour au pays de provenance ou d'origine

Le/la déclarant(e) doit être une personne solvable domiciliée en Suisse (Suisse, permis C ou permis B).

Sont à joindre obligatoirement les documents suivants* qui détermineront la capacité financière du/de la déclarant/e:

- copies des fiches de salaire des trois derniers mois;
- dernier avis de taxation fiscale;
- copie du contrat de bail;
- attestation de l'Office des poursuites;
- attestation d'indépendance financière du Service social.

(* cf. art. 90 Loi sur les étrangers, art. 23 Ordonnance du 24 octobre 2007 relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative)

A défaut de production de la totalité des documents susmentionnés, cette déclaration d'engagement n'est pas valable pour l'octroi de l'autorisation.

Lieu et date :

Signature :